

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION  
04 MAI 2006

L'an deux mille six  
Le mercredi dix mai à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal

DATE D'AFFICHAGE  
04 MAI 2006

légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de  
Monsieur RASPAUD Gérard, Maire.

Etaient présents :

MM. LEDUC, PENNARUN, BERGAMINI, DAGORY, DI MANNO, GAUDIN, Adjoints.  
MM. DECKER, MELIN, WATELET, N'KAOUA, ECHARD, AUDIGER, PARIS, GENTY,  
THIERRY, KINDTS, MERRIEN, De LAULANIE de SAINTE CROIX, FRANCESCONI.  
Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Absents excusés :

MM. LAZERAND, RIALLAND, GUILLAUMIN, COUVREUR, FOUVEZ, BOUVET.

EN EXERCICE 28

Absents :

MM. LAURENCE, SIMOES.

PRESENTS 20

Procurations :

M. LAZERAND à M. RASPAUD ; Mme RIALLAND à M. GAUDIN ;  
Mme GUILLAUMIN à M. MELIN ; M. COUVREUR à M. PENNARUN ;  
Mme FOUVEZ à M. PARIS ; Mme BOUVET à M. LEDUC.

VOTANTS 26

M. KINDTS et Mme MERRIEN ont été élus Secrétaires.

Objet = AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE BOUCLAGE DE LA FRANCILIENNE.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée Communale le projet de bouclage de la Francilienne.

Le Conseil Municipal est invité à formuler un avis sur les projets soumis au débat public, et notamment sur le tracé violet.

Vu le procès-verbal de la Commission Générale du 28 avril 2006,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**S'OPPOSE** au tracé violet du projet de bouclage de la Francilienne, aux motifs qu'il ne permet pas de répondre aux objectifs de la Francilienne, qu'il représente un investissement trop important, qu'il est trop long, et qu'il morcelle le territoire communal de façon inacceptable et sans tenir compte du projet de Voie nouvelle de la vallée de la Mauldre (problème des échangeurs avec l'A13).

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

